

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Le débat public
sur le prolongement
de **la Francilienne**
de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La réunion de proximité de Eragny-sur-Oise

Mercredi 5 avril 2006
Maison de quartier de la Challe - 20 h 30

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Bienvenue à tous

Mercredi 5 avril 2006
Maison de quartier de la Challe - 20 h 30



Commission particulière

du débat public
Francilienne

Le projet de prolongement de La Francilienne

Le débat public

Il est organisé par la Commission particulière du débat public. Elle est garante de la qualité des échanges et du respect des principes du débat public

Vous, le public

Vous riverains, habitants, usagers et ceux qui vous représentent : élus, associations, chambres consulaires...

Il est présenté par un maître d'ouvrage (le ministère des Transports et de l'Équipement), représenté par la direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France

Nos trois engagements

1

**Vous fournir
toute
l'information dont
vous avez besoin
pour participer
pleinement au
débat**

2

**Vous garantir la
pleine et libre
expression de vos
opinions sur le
projet soumis
au débat**

3

**Prendre en
compte les
opinions que vous
exprimerez dans
un compte rendu
neutre et objectif
du débat public**

Un débat public ouvert

Le débat public, c'est le moment :

- > de discuter de l'opportunité du projet
 - > des grandes options de sa réalisation
- > des précautions à prendre pour protéger les populations et l'environnement...

... s'il était donné suite au projet !

Les cinq principes du débat public

> Neutralité

La CPDP ne prend pas partie sur le projet

> Indépendance

La CPDP et ses membres sont indépendants du maître d'ouvrage

> Transparence

Toutes les informations doivent être claires et accessibles

> Egalité

Toute personne a le droit de s'exprimer, de poser une question, de donner son avis et d'émettre des propositions

> Respect

Toutes les prises de position doivent être argumentées. A ce titre, elles doivent bénéficier d'un droit d'écoute

Les outils mis à votre disposition pour vous informer

> Le débat public
& vous

> Le Journal
du débat public

> Le site internet
www.debatpublic-francilienne.org

> Le résumé du dossier
du maître d'ouvrage

> Le dossier du maître
d'ouvrage

> Le dossier des études

Où, comment ?

- à la CPDP
- sur son site internet
- sur demande à la CPDP ou sur abonnement
- à la DREIF pour les dossiers d'études

Les outils mis à votre disposition pour vous informer

Puis, au cours du débat...

- > Les restitutions
des réunions publiques
- > Les questions-réponses
- > Les avis
- > Les cahiers d'acteurs
- > Les contributions écrites
- > Le site internet
du débat public

Les moyens mis à votre disposition pour vous exprimer

> Les réunions publiques

- C'est le lieu privilégié du débat et des échanges
- C'est le lieu de vie du débat public
- Tous les propos tenus sont enregistrés
- Les restitutions sont disponibles sur le site internet ou au siège de la CPDP

> Les questions et les avis

- Vous pouvez poser des questions ou donner un avis à tout moment
- Par courriel, par messagerie téléphonique, par courrier ou à l'aide des formulaires mis à disposition
 - Les réponses et les avis sont consultables sur le site internet du débat public ou à la CPDP

Les moyens mis à votre disposition pour vous exprimer

> Les contributions écrites

- Elles sont ouvertes à tous, organismes ou simple citoyen
- Les contributions écrites sont mises en ligne sur le site et sont consultables au siège de la CPDP

> Les cahiers d'acteurs

- Ce sont des documents de quatre pages imprimés et édités par la CPDP
- Ils permettent à des acteurs institutionnels de bénéficier d'une audience large pour développer et faire connaître un point de vue de façon détaillée et argumentée
- Dès demain, le cahier des charges de ces cahiers sera en ligne sur le site du débat public.

Le débat public en chiffres

240 000 exemplaires
du « Débat public & vous »,
du Journal n° 1 et du résumé
du dossier du maître
d'ouvrage diffusés

80 000 cartes des
tracés et cartes T
distribuées cette
semaine dans toutes
les communes de l'aire
d'étude

24 réunions publiques,
dont 18 de proximité

4 mois c'est la durée du débat
public. Après la remise du compte
rendu et du bilan, le maître d'ouvrage
aura trois mois pour faire connaître sa
décision.

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Le débat public
sur le prolongement
de **la Francilienne**
de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Le débat public
sur le prolongement
de **la Francilienne**
de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La réunion de proximité d'Eragny-sur-Oise

Mercredi 5 avril 2006
Maison de quartier de la Challe - 20 h 30

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La réunion va
commencer,
merci d'éteindre
votre portable



Commission particulière

du débat public
Francilienne

Le projet de prolongement de La Francilienne

Le débat public

Il est organisé par la Commission particulière du débat public. Elle est garante de la qualité des échanges et du respect des principes du débat public

Vous, le public

Vous riverains, habitants, usagers et ceux qui vous représentent : élus, associations, chambres consulaires...

Il est présenté par un maître d'ouvrage (le ministère des Transports et de l'Équipement), représenté par la direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France

Nos trois engagements

1

Vous fournir toute l'information dont vous avez besoin pour participer pleinement au débat

2

Vous garantir la pleine et libre expression de vos opinions sur le projet soumis au débat

3

Prendre en compte les opinions que vous exprimerez dans un compte rendu neutre et objectif du débat public

Un débat public ouvert

Le débat public, c'est le moment :

- > de discuter de l'opportunité du projet
 - > des grandes options de sa réalisation
- > des précautions à prendre pour protéger les populations et l'environnement...

... s'il était donné suite au projet !

Les cinq principes du débat public

> Neutralité

La CPDP ne prend pas partie sur le projet

> Indépendance

La CPDP et ses membres sont indépendants du maître d'ouvrage

> Transparence

Toutes les informations doivent être claires et accessibles

> Egalité

Toute personne a le droit de s'exprimer, de poser une question, de donner son avis et d'émettre des propositions

> Respect

Toutes les prises de position doivent être argumentées. A ce titre, elles doivent bénéficier d'un droit d'écoute

Les outils mis à votre disposition pour vous informer

> Le débat public
& vous

> Le Journal
du débat public

> Le site internet
www.debatpublic-francilienne.org

> Le résumé du dossier
du maître d'ouvrage

> Le dossier du maître
d'ouvrage

> Le dossier des études

Où, comment ?

- à la CPDP
- sur son site internet
- sur demande à la CPDP ou sur abonnement
- à la DREIF pour les dossiers d'études

Les outils mis à votre disposition pour vous informer

Puis, au cours du débat...

- > Les restitutions
des réunions publiques
- > Les questions-réponses
- > Les avis
- > Les cahiers d'acteurs
- > Les contributions écrites
- > Le site internet
du débat public

Les moyens mis à votre disposition pour vous exprimer

> Les réunions publiques

- C'est le lieu privilégié du débat et des échanges
- C'est le lieu de vie du débat public
- Tous les propos tenus sont enregistrés
- Les restitutions sont disponibles sur le site internet ou au siège de la CPDP

> Les questions et les avis

- Vous pouvez poser des questions ou donner un avis à tout moment
- Par courriel, par messagerie téléphonique, par courrier ou à l'aide des formulaires mis à disposition
 - Les réponses et les avis sont consultables sur le site internet du débat public ou à la CPDP

Les moyens mis à votre disposition pour vous exprimer

> Les contributions écrites

- Elles sont ouvertes à tous, organismes ou simple citoyen
- Les contributions écrites sont mises en ligne sur le site et sont consultables au siège de la CPDP

> Les cahiers d'acteurs

- Ce sont des documents de quatre pages imprimés et édités par la CPDP
- Ils permettent à des acteurs institutionnels de bénéficier d'une audience large pour développer et faire connaître un point de vue de façon détaillée et argumentée
- Dès demain, le cahier des charges de ces cahiers sera en ligne sur le site du débat public.

Le débat public en chiffres

240 000 exemplaires
du « Débat public & vous »,
du Journal n° 1 et du résumé
du dossier du maître
d'ouvrage diffusés

70 000 cartes des
tracés et cartes T
distribuées cette
semaine dans toutes
les communes de l'aire
d'étude

24 réunions publiques,
dont 18 de proximité

4 mois c'est la durée du débat
public. Après la remise du compte
rendu et du bilan, le maître d'ouvrage
aura trois mois pour faire connaître sa
décision.

cn
ndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Le débat
public
&
VOUS

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La 184
aujourd'hui et demain
à Eragny,
saturation, nuisances

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

L'opportunité du prolongement de la Francilienne ?

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Les
grandes
options

cn
ndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Les conséquences pour Eragny de la solution **N1**

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Le débat public
sur le prolongement
de **la Francilienne**
de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval

cn
ndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La CPDP

vous remercie

pour votre **participation**

et la **qualité**

de vos contributions

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Le débat public
sur le prolongement
de **la Francilienne**
de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La réunion de proximité d'Eragny-sur-Oise

Mercredi 5 avril 2006
Maison de quartier de la Challe - 20 h 30

Lorsque vous avez le micro...

Merci de vous présenter
lorsque vous intervenez afin
de faciliter la restitution
des échanges

L'intégralité des débats
est enregistrée

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Dominique Gillot

Maire d'Eragny-sur-Oise

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Roland Gros

Premier adjoint au maire d'Eragny-sur-Oise

cn
ndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Jean Bergougnoux
Président de la CPDP

Sophie Allain
Membre de la CPDP

Alain Méchineau
Membre de la CPDP

Eric Debarle

Chargé de la mission A 104

Direction régionale de l'Équipement Ile-de-France

Francis Rol-Tanguy

**Préfet, directeur régional de l'Équipement
Ile-de-France**

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Victor Blot

Fondateur du COPRA

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Jean-Michel Boichot

Président du COPRA

Eragny-sur-Oise

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Joël Tissier

**Premier adjoint au maire
de Maurecourt**

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Henri Leblanc

Représentant des Verts
Ile-de-France

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Jean Bergougnoux
Président de la CPDP

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

Le débat public
sur le prolongement
de **la Francilienne**
de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval

cn
ndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La CPDP

vous remercie

pour votre **participation**

et la **qualité**

de vos contributions

cndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La CPDP
vous invite demain
à **Saint-Ouen-l'Aumône**
pour **continuer**
à débattre

à l'Hôtel de Ville - 20 h 30

cn
ndp

Commission particulière

du débat public
Francilienne

La CPDP

vous invite le **lundi 24 avril**
pour débattre de nouveau

à une deuxième réunion
à Éragny-sur-Oise